

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNES/SNEP-FSU

Dans le cadre des 25 ans, les représentants SNES-FSU, SNEP-FSU, pensent qu'il est temps de faire un bilan, du point de vue des personnels.

En centrale, la situation nous apparaît dramatique et nous n'avons jamais ressenti un tel malaise, voire une telle souffrance de la part des personnels. A Paris, certains services dysfonctionnent clairement. A Nantes, le pilotage de la DRH est inacceptable à bien des égards.

Madame la Directrice, il est urgent de réagir et de régler concrètement ces situations : vos personnels vous le demandent.

Dans le cadre du dialogue social, les représentants des personnels constatent un dialogue purement formel et souvent sans effet. L'exemple de l'élaboration de la circulaire ORS est flagrant. Les représentants ont participé à un groupe de travail de plusieurs heures, ont fait des propositions concrètes, en prise avec la réalité des établissements, et dans le respect des textes officiels. Le résultat qui nous sera proposé aujourd'hui n'en tient aucun compte et tout ce travail n'a servi à rien. Le manque d'anticipation et la gestion de ce dossier conduiront nécessairement à des dysfonctionnements qui pénaliseront les personnels et les élèves et risque de fragiliser le rayonnement du réseau.

En CCPC bilan des expatriés, nos propositions visant à élargir le vivier et à éviter les postes vacants-donc à sécuriser les supports budgétaires- ont été balayées d'un revers de main, comme l'avaient été nos avertissements en GT de présélection, qui se sont pourtant avérés exacts.

Votre volonté, Madame la Directrice, de limiter la durée du CT et donc les échanges, est un autre signe de ce refus de dialogue constructif.

Vous vous êtes adressée à vos personnels le 12 mai 2015, pour leur rappeler toute l'importance que vous donniez à leur travail et à la qualité du dialogue social. Les représentants des personnels vous remercient de ce message. Néanmoins, il est urgent de le traduire dans les faits, en centrale comme dans le réseau, en tenant compte de nos interventions et de la souffrance de certains personnels.

Ordre du jour du CT du 7 juillet 2015 :

I. Suivi de CT

Avantage familial, demande d'information des modification du périmètre des services (circulaire instances, élaboration circulaire ORS)

Diffusion des documents envoyés aux chef d'établissement et aux SCAC

Point sur les postes vacants dans le réseau pour la rentrée 2015

Demande de constitution d'un groupe de travail sur les établissements partenaires

II. Carte des emplois 2015-2016 4ème phase - Carte des emplois 2016-2017 1ère phase

III. Suite de l'ordre du jour

Projet d'arrêté relatif à l'extension de l'IMP aux personnels en poste dans les établissements du réseau
circulaire relative aux obligations réglementaires de service

Modification de la circulaire Instances du 23 septembre 2014

Projet d'arrêté relatif à l'application de la journée de solidarité en centrale

Bilan social 2014

EEMCP2 : lettre de mission, cartographie de l'implantation

EGD : plafond d'emploi des ADL

Questions diverses



I. SUIVI DU CT

a) à la demande du SNES, point sur l'avantage familial

Le SNES-FSU revient sur les problèmes déjà développés en Conseil d'administration et en GT ISVL :

- L'approche et la préparation de la rentrée 2015. **Pour le SNES-FSU, il n'est pas question que les personnels fassent à nouveau les frais de retard ou blocages administratifs, quels qu'ils soient, à la rentrée à venir.** L'Agence répond qu'elle fait preuve d'une grande vigilance, les documents sont transmis à la tutelle dès la fin de semaine. Elle escompte une publication du nouvel arrêté avant le 31.08.15.

- Le problème du **taux de change**. Nous sommes en attente des mesures correctives annoncées par l'Agence, pour les pays hors zone euros, parfois très fortement touchés par le décalage du taux de change pris en compte pour le versement de l'avantage familial, et celui du moment de paiement des frais de scolarité. **Sur ce point, l'Agence répond que le dossier a bien été transmis pour examen au Budget.**

- La **question de l'hémisphère sud** n'est pour nous pas réglée. Il n'est pas question, pour le SNES-FSU que les personnels subissent une absence d'arrêté pendant une année scolaire entière, ce qui est illégal. Là aussi, nous attendons des réponses claires de l'AEFE, à la hauteur de l'enjeu. Sur ce point, l'Agence répond que compte tenu des décalages de dates pour la prise en compte du taux de change, un nouvel arrêté (pour l'année scolaire écoulée) aurait probablement été défavorable (baisse du montant de l'avantage familial) dans les pays de l'hémisphère sud. **Le SNES vérifiera ce point et reviendra évidemment sur cette question.**

- Concernant les **droits de première inscription**, nous intervenons sur certaines ambiguïtés de l'arrêté publié. Nous demandons par ailleurs une note de l'Agence explicitant les modalités de paiement pour les établissements tout en rappelant que, pour nous, le principe qui prime est qu'**il n'est pas question que les collègues avancent les sommes avant d'avoir perçu les droits de première inscription auxquels l'arrêté leur donne droit.** Sur tous ces points, le SNES-FSU restera en contact avec le secrétariat général de l'AEFE, pour suivre l'évolution des dossiers.

b) à la demande du SNES, suivi des questions des personnels en centrale

Suite à deux heures syndicales déposées à l'AEFE (l'une à Nantes, l'autre à Paris), le SNES, au titre de la FSU, avait déposé une question au CT relative à l'organisation des services centraux. Nos interventions ont repris l'essentiel des remarques faites par les personnels présents. Il ressort en effet que les personnels demandent des réunions de service élargies (ce qui ne se fait pas dans de nombreux services), une meilleure information (lors des créations de postes, des changements de compétences ...). Ils relèvent aussi une surcharge de travail liée aux restructurations de services et/ou au(x) départ (s) non remplacés des personnels. Le problème essentiel reste celui de la **reconnaissance du travail voire de la considération des agents**. La reconnaissance n'est pas financière puisque les salaires des détachés sont bloqués (le secrétaire général rappelle l'existence de primes mais le SNES dénonce à nouveau ces blocages), les heures supplémentaires ne sont pas nécessairement compensées (même si le SG nous informe qu'un volant d'heures supplémentaires a été dégagé pour les 25 ans). Cette reconnaissance ne peut qu'être individuelle, or cela ne se fait pas (à part dans quelques services qui fonctionnent bien). Les personnels n'ont comme seule solution que le départ, paradoxe que nous dénonçons car les personnels sont très investis à l'Agence et donnent beaucoup et font preuve de professionnalisme. Les compétences des agents ne sont pas assez valorisées et leurs suggestions ne sont pas nécessairement prises en compte. Au final, il y a des problèmes de structure aggravés par des dysfonctionnements de certains chefs de service. Le SNES a demandé que la lettre interne paraisse à nouveau et mentionne les postes vacants pour permettre aux agents de postuler. Nous avons aussi demandé que la commission de dialogue social soit réactivée afin de traiter de ces questions. La situation étant devenue très grave, le SNES espère que la direction a pris la mesure et mettra rapidement en place des dispositifs. Les personnels attendent ... et certains souffrent réellement.

c) A la demande du SNES, point sur les postes vacants dans le réseau pour la rentrée 2015

33 postes vacants dont 28 en Afrique sub-saharienne ! A notre interpellation sur ces chiffres alarmants, la directrice répond de façon évasive. Le chef de secteur parle de négociations avec les APE pour la construction de logements pour les enseignants. Aucun élément tangible pour faire évoluer cette situation. L'Agence semble donc se satisfaire d'une situation qui ne s'améliore pas. Le SNES lui ne peut s'en satisfaire.

d) Demande du SNES de constitution d'un groupe de travail sur les établissements partenaires (ex « homologués »)

Les établissements partenaires sont des dispositifs qui fonctionnent depuis 4 ans. Ils permettent à l'agence de conclure des partenariats notamment en termes de formation continue. Il y a un engagement d'accompagnement pédagogique, Ces accords sont limités.

Pour l'Agence, ces établissements sont privés et « [elle] n'a pas de moyen d'intervenir davantage ». L'homologation est suivie, mais les établissements sont autonomes. Aucune ingérence de l'AEFE n'est possible et l'homologation- qui relève du MEN- est le seul moment d'une possible intervention.

Le SNES prend l'exemple du plan Maroc 2015-2018, où l'on trouve la nécessité d'une « Articulation entre ces projets et les projets des 4 établissements privés homologués : une vision commune et un pilotage concertés sont essentiels ». Nous dénonçons la non intervention de l'AEFE car les personnels sont parfois malmenés dans certains de ces établissements avec des démissions à la clé et de mauvaises conditions de travail.

Le SNES revient sur la question de l'interlocuteur : à qui doit-on s'adresser ? Ces établissements cohabitent avec le réseau AEFE donc cela touche l'agence. Cela pose aussi le problème d'un réseau à l'autre.

II. CARTE DES EMPLOIS

PHASE 4 : 2015/2016 (rentrée 2015)

AFRIQUE

Expatriés Fermeture 1/ Ouverture 1

Nigeria

Le support de professeur résident lettres/histoire-géographie a glissé vers un poste de résident espagnol suite à la création d'un poste expatrié histoire -géographie. Non pourvu à ce jour.

Sénégal

Dakar lycée Jean Mermoz

Glissement d'un poste expatrié ADMA gestionnaire comptable vers un poste expatrié CASU gestionnaire comptable pour ajuster au statut de la personne recrutée sur le poste.

Tchad

Suite à la situation politique, des problèmes de recrutement sont à prévoir. L'agence est prévenue que des postes d'expatriés sont à créer pour palier ce manque. Sur le Tchad, le SNES-FSU a par ailleurs transmis récemment à la directrice un point sur la situation de l'établissement et des collègues.

EUROPE

Allemagne, Francfort : Nous demandons pourquoi l'Agence n'a pas pris en compte la remontée du conseil d'établissement de deux créations de supports de résidents en mathématiques et en anglais (présence de TNR, vote unanime du CE). On nous répond que même si le rapport du Doyen Perret sur l'avenir du réseau Europe ne donnera pas de consignes directes sur la politique de redéploiement, aucune ouverture n'est envisageable en Europe avant d'en avoir eu les conclusions.

Autriche, Vienne : glissement d'un support résident mathématiques-sciences-physiques vers un support mathématiques.

Portugal, Lisbonne : fermeture d'un support résident en lettres modernes. L'Agence précise qu'il s'agit d'un départ tardif et qu'il y avait moins de besoins dans la matière.

Bilan Résidents Fermeture 1/ Ouverture 0

AMÉRIQUE

Expatriés Fermeture 2 / Ouverture 2

Guatemala

Le support de professeur résident maths/sciences physiques a glissé à un poste de résident mathématiques. Cela correspond à la demande initiale de l'établissement adopté majoritairement par le CE et qui n'avait pas été relayé dans un premier temps lors du CT précédent.

MAGHREB- OCEAN INDIEN

Ouverture poste de résident : 0 Fermeture poste de résident : 1

Ouverture poste d'expatrié : 0 Fermeture poste d'expatrié : 0

MADAGASCAR, Tamatave

Fermeture d'un poste résident de Mathématiques-Sciences Physiques.

Pour le poste de mathématiques, la suppression s'explique, selon l'Agence, par la baisse régulière et significative des effectifs. L'établissement n'a pas de marge de hausse des frais de scolarité. Le CE avait voté à l'unanimité la suppression du poste.

MAROC-Casablanca- Lycée Lyautey

Le SNES interpelle l'Agence sur l'absence de création de postes au Lycée Lyautey de Casablanca qui a fait voter à son CE des demandes de création et fait également remarquer que même les demandes en local n'ont pas reçu de réponse favorable.

L'AEFE répond que le lycée Lyautey a eu un accord exceptionnel pour deux supports (ADL) et que la situation sera réexaminée ultérieurement. On attend la validation imminente du plan Maroc 2015-2018 par le Ministre mais d'ici là statu quo.

MAROC-Casablanca- Collège A.France

Le SNES interpelle l'agence et pose la question de la création d'un poste en anglais qui doit répondre au retour d'un ex-recruté local lauréat de concours. Il s'agit d'une priorité de l'AEFE et celle-ci doit répondre par l'ouverture de postes.

L'agence répond que cela ne pourra se faire que par redéploiement.

MAROC-Meknès- Lycée P.Valery

Fermeture d'un poste EA2 ADMA Gestionnaire comptable.

Ouverture d'un poste EA1 ADMA Gestionnaire comptable.

C'est une adaptation du poste au candidat retenu.

Le SNES fait remarquer l'absence de création de poste au lycée P. Valéry de Meknès alors que la situation est critique avec l'absence de vivier local. Il y a également des collègues ex-recrutés locaux, lauréats de concours notamment en mathématiques, et qui sont en attente de poste.

MAROC-Fès

Le SNES pose la question des demandes de créations de postes au collège. L'enseignement de l'espagnol est sous-traité à l'institut Cervantès ce qui à notre sens est une aberration alors même que l'enseignement des langues est une des priorités de l'agence. Localement cela pourrait être un axe du projet d'établissement d'autant plus que les élèves ont besoin d'une deuxième langue européenne.

Le SNES intervient pour demander la création d'un poste de CPE indispensable pour une vie scolaire d'un établissement de cette taille. Les demandes d'ouverture pour des postes de lettres modernes et de mathématiques sont également relayées en soulignant que si les conditions immobilières sont en bonne voie il faut penser aussi à l'encadrement des élèves dont l'effectif augmente.

L'Agence répond que toutes les demandes d'ouverture ne pourront se faire que par redéploiement.

ASIE-MOYEN ORIENT

Le coordinateur actuellement placé au Liban est déplacé aux Emirats (suppression du poste rattaché au collège protestant et création au lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi). Le SNES interroge l'Agence sur ce changement. La Directrice nous répond que le Liban est bien encadré y compris par un coordinateur MLF alors qu'à Abu Dhabi, il y a une augmentation d'effectifs et que la présence de plusieurs opérateurs français impose une coordination très forte. Par ailleurs le périmètre restera le même, le coordinateur restant compétent pour le Liban et la Syrie.

Pondichéry, Inde : ouverture d'un résident en mathématiques. Le SNES note que c'est un moindre mal puisque ce poste avait été supprimé au CT précédent sans justification. Par ailleurs un poste de résident HG est transformé en poste de résident éco gestion. Il s'agit d'une vieille revendication de la section SNES de Pondichéry que de rétablir un poste de titulaire dans cette discipline, même si on peut déplorer que cela se fasse aux dépens d'un poste d'HG.

Japon, Tokyo : nous intervenons sur la demande de résidentialisation d'un collègue en HG. Il s'agit d'une personne en contrat local depuis deux ans. Il est à temps complet depuis cette année. Le lycée est en pleine expansion (1100 élèves l'an prochain). De plus il y a 8 heures supplémentaires à répartir sur 4 professeurs. Enfin l'établissement s'agrandira l'an prochain, une nouvelle aile étant ouverte. L'Agence répond qu'il y a déjà eu des créations chaque année mais garde en mémoire cette demande.

PHASE 1 : 2016/2017 (rentrée 2016)

AFRIQUE

Expatriés Fermetures : 3 / Ouvertures : 3

Afrique du Sud, Johannesburg lycée français Jules Verne et son annexe Miriam Makeba de Pretoria

Transformation d'un poste expatrié CPE faisant fonction de Chef d'établissement Adjoint en expatrié Proviseur Adjoint.

Gabon, Libreville Lycée Blaise Pascal

Glissement d'un poste résident vers résident SVT lié à l'écriture sur le logiciel « mage ».

Guinée, Conakry, Lycée Albert Camus

A notre demande de la création d'un poste expatrié espagnol, l'agence répond qu'elle n'a pas de support disponible.

Ouganda, Kampala, Ecole Française Des Grands Lacs

Transformation d'un poste expatrié premier degré faisant fonction de Chef d'établissement en expatrié Personnel de Direction en raison de la montée de l'homologation.

Sénégal, Dakar, lycée Jean Mermoz

A la demande de la création de deux postes expatriés en Mathématiques et SVT l'agence répond qu'elle n'a pas de support disponible. Pourtant cet établissement perd en attractivité mais l'Agence ne propose rien qui puisse résoudre cette difficulté.

Tchad, N'Djamena, lycée Montaigne

A la demande de la création d'un poste expatrié en Anglais, l'agence répond qu'elle n'a pas de support disponible. Et la Directrice interpellée nous explique qu'elle n'est pas maîtresse de la situation géopolitique comme si nous ne le savions pas ! Mais plus grave, n'envisage aucune mesure pour encourager l'attractivité dans ces zones pourtant sujette à des phénomènes de guerre larvée !

Zimbabwe, Harare groupe scolaire Jean de La Fontaine

Transformation d'un poste expatrié premier degré faisant fonction de Chef d'établissement en expatrié Personnel de Direction en raison de la montée de l'homologation

AMÉRIQUE

Bolivie

Nous avons transmis la demande du CE de créer un poste d'EEMCP2 en Histoire-Géographie.

EUROPE

Chypre, Nicosie : Ouverture d'un poste expatrié principal de collège en remplacement d'un directeur expatrié faisant fonction.

Espagne, Madrid : Nous demandons pourquoi la proposition de la Chef d'établissement d'ouverture d'un poste de principal expatrié pour le collège Saint-Exupéry n'a pas été retenue. On nous répond qu'elle sera prise en compte l'année suivante lors du départ du directeur de l'école primaire.

Portugal, Lisbonne : transformation d'un poste expatrié EEMCP2 mathématiques en poste expatrié EEMCP2 EPS. Nous profitons de cette transformation pour signaler le problème de la carte des emplois des EEMCP2 qui est décidée par le comité de pilotage de la mutualisation (CPM) mais doit également être adoptée par les Conseils d'établissements. Or, les personnels, tout comme les usagers, ne participent pas aux travaux des CPM et ne sont même pas informés des décisions qui s'y prennent comme parfois certains chefs d'établissements. Nous faisons remarquer que d'autres établissements de la zone aurait peut-être été plus judicieux pour l'implantation de ce support EEMCP2. On nous répond qu'il est impossible que les chefs ne soient pas informés des travaux des CPM mais que le fonctionnement de ces comités de pilotage est perfectible.

Royaume-Uni, Londres CFBL : Ouverture d'un poste expatrié principal de collège en remplacement d'un directeur expatrié faisant fonction.

Suisse, Berne : Ouverture d'un poste expatrié principal de collège en remplacement d'un directeur expatrié faisant fonction.

Bilan Expatriés Fermeture 0/ Ouverture 3

MAGHREB- OCEAN INDIEN

L'Agence ne présente aucune modification de la carte des emplois.

ASIE-MOYEN ORIENT

Iran, Téhéran: création d'un poste de principal

Qatar, Doha, Lycée Bonaparte : le SNES revient sur la demande la transformation du poste EEMCP2 math en poste d'arabe. Il n'y a pas de titulaires en arabe alors que les postes plurilingues se développent. 1 seul titulaire en langue (anglais) alors que sont enseignés l'anglais, l'espagnol et l'arabe. En math, tous les enseignants sont titulaires détachés. Le CE vote en majorité pour cette proposition. L'agence n'apporte pas de réponse.

III - SUITE DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'indemnité étendant aux personnels de l'AEFE à l'étranger l'indemnité pour mission particulière (IMP) allouée aux personnels enseignants et d'éducation.

Il s'agit de « transcrire » à l'AEFE le décret 2015-475 du 27 avril 2015, qui institue une IMP. La note censée préciser le cadrage, est un copier-coller du texte national et parle par exemple de « l'exercice d'une mission à l'échelon académique » (sic). Le SNES intervient d'abord pour dire que cet arrêté, s'il est nécessaire, devrait s'accompagner de deux autres textes. Le premier que nous demandons depuis plusieurs années, qui permettrait à nos collègues CPE de toucher leur indemnité à l'étranger. Le SNES-FSU a obtenu récemment le versement des indemnités de CO-PSY et documentalistes dans le réseau.

Nous demandons ensuite l'obligation, à travers un autre texte ou au moins un visa dans celui-ci, du décret 2014-941, des quelques collègues PEGC du réseau. En l'absence d'arrêté, ces personnels ne pourront toucher d'IMP. Le DRH adjoint nous confirme qu'un tel texte ou visa n'est pas nécessaire. Le SNES, plus que sceptique sur cette réponse, dit qu'il suivra ce dossier dans la mesure où les problèmes que pose l'absence d'arrêté (indemnité des CPE) sont connus. **Nous demandons à l'Agence de vérifier cette réponse et de suivre notre demande.** Concernant les IMP, le SNES-FSU demande qu'une note rappelant les principes et le cadrage des missions particulières soit envoyée aux établissements du réseau. L'Agence confirme qu'un envoi sera fait. **La FSU vote POUR cet arrêté en précisant qu'il s'agit par ce vote de permettre aux collègues de percevoir ces indemnités, mais tout en demandant à l'Agence de revoir les autres points de notre intervention sur cette question.**

Circulaire relative aux obligations réglementaires de service

Un GT y avait été consacré mais quasiment aucune des modifications demandées par les représentants des personnels n'a été intégrée dans la circulaire présentée au CT. Aussi, le SNES, après avoir critiqué cette situation, a commencé à reprendre point par point nos demandes. La directrice a considéré que la circulaire n'était « pas arrivée à maturité » et elle a donc retiré le texte. Depuis les échanges se poursuivent afin de publier cette circulaire avant la rentrée scolaire !

Modification de la circulaire Instances du 23 septembre 2014

Une modification à la marge de la circulaire relative à l'organisation et au bon fonctionnement des instances a été proposée par l'Agence. Cette modification apporte une meilleure représentativité des fédérations de parents d'élèves dans les conseils de groupements de gestion (essentiellement au Maroc). Ce changement correspond à une demande des associations et fédérations de parents d'élèves visant à harmoniser ce mode de scrutin avec celui des conseils d'établissement.

Un groupe de travail sera organisé par le service juridique à la rentrée prochaine afin de tenir compte des besoins d'évolution de cette circulaire, besoins exprimés par les organisations syndicales et les établissements.

VOTE : POUR à l'unanimité.

Projet d'arrêté relatif à l'application de la journée de solidarité en centrale

Si le SNES ne s'oppose pas au principe de solidarité, il s'interroge toutefois sur l'extension à l'ensemble de la centrale, de cette mesure. Nous rappelons qu'en France, notamment dans les établissements scolaires, cette mesure n'est appliquée que très diversement. Nous en profitons d'ailleurs pour revenir sur la question du temps de travail et de récupération à Paris.

Bilan social 2014

Présentation traditionnelle au CT de fin d'année scolaire, ce document présente une série de statistiques concernant la répartition des personnels de l'Agence par catégorie, âge, sexe, fonction, aire géographique etc. Il reprend également des données liées au coût, absences, fin de mission, renouvellement etc. Le SNES demande des éclaircissements sur les statistiques de fin de mission (volontaires, fin de contrat et autres), ainsi que sur la rotation des emplois.

Sur les personnels de centrale, nous rappelons que si l'on notait déjà une disparité de répartition des catégories A entre Paris et Nantes, celle-ci subsiste. Le SNES interroge l'Agence sur son éventuelle volonté de recruter davantage de catégories A, au détriment des catégories C, dont on se débarrasserait. L'Agence répond qu'il n'en est rien. Les éventuels recrutements sont liés aux fonctions et besoins, et qu'il n'y a aucune volonté de se défaire d'agents de catégories C. Le SNES rappelle à ce titre que l'Agence se doit d'être vigilante à un recrutement sur-profilé, qui consiste à vouloir des agents à cursus fourni, mais à ne pas leur donner de responsabilités ou d'autonomie en lien avec leur expérience ou expertise, voire avec leur fonction. Cela génère aussi des agents frustrés et évidemment en manque de reconnaissance

EEMCP2

a) Lettre de mission

Au précédent comité technique, les nouveaux contrats d'expatriés avaient été étudiés et votés mais les lettres de mission n'avaient pas été présentées. Entre les deux CT, le SNES a présenté, dans un groupe de travail, une série de propositions pour modifier le projet de l'administration. Notamment, il était fait référence au « devoir de réserve » obligatoire pour les personnels enseignants. Nous contestons cette obligation qui n'est pas réglementaire pour les enseignants mais jurisprudentielle. **L'administration a accepté de retirer cette mention tout comme à la demande du SNES a été retirée la référence à l'obligation de se conformer à la réforme du collège (qui n'est pas encore applicable).** Dans l'ensemble le projet présenté au CT était le résultat du compromis entre l'administration et les représentants du personnel à l'issue du GT. Toutefois quelques questions étaient encore à affiner. **En réponse à une question diverse, concernant la coordination de l'équipe disciplinaire, le responsable du service pédagogique (SP) a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une mission allouée obligatoirement aux EEMCP2.** Pour autant la lettre de mission donne cette responsabilité en exemple. Le SNES est intervenu pour montrer l'incohérence entre les deux mais le responsable SP considère qu'il n'en est rien et ne souhaite pas mettre d'autres exemples ! Concernant les décharges des EEMCP2, le responsable SP souhaiterait les revoir, voire éliminer les fourchettes qui existent aujourd'hui mais comme cela n'a pas été discuté, ces fourchettes sont pour l'instant conservées. La discussion continue mais le responsable SP annonce que le projet n'est pas mûre et retire donc de l'ordre du jour cette lettre de mission. Elle sera donc discutée lors d'un prochain CT.

b) Cartographie de l'implantation des postes d'EEMCP2

Le SNES l'avait demandée. La question était inscrite. La réponse fut nous ne l'avons pas car elle n'a pu être actualisée. La suite à un prochain CT !

EGD : plafond d'emploi des ADL (ex recrutés locaux) par établissement : L'Agence confirme l'existence depuis plusieurs années d'un plafond d'emploi pour les agents de droit local recrutés dans les EGD. Ce plafond est global (englobe postes enseignants et non enseignants). Dans ce cadre-là, l'Agence préconise l'externalisation des services non enseignants (gardiennage, entretien, maintenance informatique, etc.), pour dégager des ETP de recrutés locaux. Nous posons la question des coûts de ces externalisations. On nous répond que c'est parfois plus cher mais pas toujours ! Nous demandons également si ces plafonds peuvent être communiqués et si, comme c'est prévu dans le plan d'orientation stratégique de l'Agence, il existe une prévision d'évolution sur trois à cinq ans notamment pour les établissements qui voient leurs effectifs augmenter tous les ans. L'Agence répond qu'il est délicat de communiquer sur plusieurs années car des ajustements sont faits annuellement mais nous assure qu'elle accompagnera les établissements dont les effectifs croissent.

Questions diverses posées par le SNES-FSU

Les modifications lexicales à l'Agence traduisent-elles un changement de philosophie ? Sinon à quoi servent-elles ? Afin d'éviter d'être repris en séance en commission paritaire, les représentants des personnels souhaitent obtenir un lexique.

La DRH indique dans sa réponse qu'il ne s'agit nullement d'un changement de philosophie mais que le vocabulaire utilisé au MEN étant similaire (exemple Moulinette pour le premier degré), il a été décidé de remplacer le terme Moulinette par celui de « pré-sélection ». Cette règle ne vaut que pour le premier degré au MEN, le SNES –FSU estime non seulement que ces changements n'étaient pas nécessaires, mais aussi que les termes ayant un sens, ils traduisent la volonté de mettre encore plus de différence avec le MEN (ce qui était déjà le cas) et, pour la DRH, de s'approprier encore davantage le recrutement. D'autres dossiers bien plus importants devraient être prioritaires quant à leur traitement par la DRH.

Colombie, Cali : un de nos représentants a été victime d'une agression verbale en présence de plusieurs personnes y compris des parents, de la part du proviseur, suite à la remise du courrier adressé par voie hiérarchique à Mme la Directrice. Quelles mesures de protection comptez-vous mettre en place ? Comment comptez-vous garantir l'intégrité de notre représentant ? Quelles réponses donnez-vous au courrier adressé par les syndicats de l'établissement ? Par ailleurs, un courriel aurait été envoyé aux personnels d'administration et de maintenance pour leur interdire de s'entretenir avec les représentants syndicaux sans autorisation préalable de l'administration. Quelle est la position de l'AEFE ?

Le SNES a interpellé l'AEFE sur la question du droit syndical à Cali : un de nos représentants a été victime d'une agression verbale de la part du Proviseur et ce dernier a envoyé un courriel interdisant aux employés de l'établissement (administratif et d'éducation) de s'entretenir avec un représentant syndical sans son autorisation préalable. Nous avons demandé à l'AEFE d'intervenir à nouveau auprès du chef d'établissement sur le respect de l'expression syndicale.

Vienne, Autriche : Dans la réponse adressée aux représentants des personnels de Vienne, Madame la Directrice mentionne que « les barèmes locaux de la CCPL sont un outil permettant d'établir le positionnement en vue de la réunion de la CCPL, qui émet un avis consultatif. Le chef d'établissement a la possibilité de proposer un classement différent de celui retenu par les représentants du personnel ».

Les textes prévoient que les propositions de l'administration ou des personnels se font dans le cadre de la CCPL et donnent lieu à un vote (voire plusieurs votes, si plusieurs propositions sont faites). Aussi, pour le SNES, il ne saurait y avoir un classement émanant du "chef d'établissement". Nous souhaitons que

cette réponse soit précisée en Comité technique afin d'éviter toute interprétation localement ou dans les services centraux. L'Agence confirme, et précise que pour l'Autriche, le classement décidé en CCPL sera respecté.

Panama. La représentation des parents aux conseils de classe ne semble pas correspondre aux textes de l'AEFE (courrier adressé aux parents pour se porter volontaires, parents ne sachant pas si quelqu'un les représente...). Y a-t-il eu des élections de représentants des parents ?

Augmentation des effectifs : les collègues s'inquiètent des problèmes d'accueil des élèves dans les locaux actuels. Qu'en est-il exactement ?

L'Agence indique que le chef d'établissement s'est trouvé dans l'impossibilité de désigner deux délégués titulaires et suppléants dans chaque classe compte-tenu qu'il n'y a qu'une seule liste de candidats pour le secondaire. Il a dû faire appel à chaque fois à d'autres parents tout au long de l'année sans réussir, où marginalement, à ce qu'ils acceptent de représenter la classe toute l'année. Ceci étant, peu de conseils se sont déroulés sans représentants des parents d'élèves. Dès la rentrée prochaine, un travail de sensibilisation à destination des parents d'élèves est prévu.

Afin de palier l'augmentation des effectifs, la partie lycée sera déménagée à la rentrée 2015 dans un bâtiment jouxtant l'actuel établissement ainsi que tout le collège au plus tard en janvier 2016, ce qui permettra de récupérer de l'espace pour le primaire et d'attendre une future construction, que l'augmentation constante des effectifs rend plus que jamais nécessaire.

Dialogue social au Maroc – la revalorisation annoncée du point d'indice des ADL est très en deçà des nécessités. Quelles sont les propositions de l'AEFE ?

L'Agence répond que la revalorisation porte sur une prise en compte de l'inflation, du coût de la vie, et dépend aussi de l'état des finances publiques françaises (blocage du point d'indice en France).

Officiellement au Maroc en 2014, l'inflation a été de 0,44%. La décision de l'Agence porte sur une revalorisation du point d'indice de 0,66% soit 1,5 fois l'inflation. Elle sera applicable rétroactivement au 1er janvier 2015.

L'Agence rappelle que la progression du point d'indice a pour vocation de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie au travers de l'inflation et n'a pas vocation à se substituer à d'autres formes d'évolutions salariales (indices, grilles etc.) liées à l'évolution des métiers et à leurs conditions d'exercice.

Le SNES rappelle que le chiffre de l'inflation a été avancé l'an dernier pour n'accorder qu'une revalorisation de 1,2 % et qu'au final l'inflation a été de 1,9 %, sans qu'aucun rattrapage ne soit alors décidé. De plus les établissements ont des fonds de roulement exorbitants ce qui donne une belle marge de revalorisation pour les personnels.

Le SNES demande à l'Agence de donner une consigne claire pour que le travail sur les grilles salariales soit effectif et permette une réelle perspective de carrière.

Maroc : Complémentaire retraite

Le SNES a interpellé une fois de plus l'Agence sur le problème de la complémentaire retraite des ADL de nationalité française et lui a rappelé son engagement pour que la situation soit réglée pour cet été.

L'Agence répond qu'une étude est actuellement faite sur le lycée Lyautey (Casablanca) et que si les calculs et l'impact sont validés alors il y aura une généralisation à tous les EGD.

Rabat : projet GSU, où en sommes-nous ?

S'agissant du GSU de Rabat et du projet en attente de l'échange de terrains avec la partie marocaine, le texte n'a pas été présenté en Rencontre de Haut Niveau (RHN).

Pour la partie marocaine, il y a une interrogation sur la possibilité de requalification de l'école Ronsard, ce qui bloque pour l'instant l'échange.

Suite à la dématérialisation du baccalauréat, les correcteurs sont étroitement surveillés. Par exemple : coup de fil leur demandant de commencer la correction des copies car ils avaient les copies depuis deux jours et qu'ils n'ont pas ouvert leur espace, rappel à l'ordre (attention votre appréciation ne correspond pas à la note), informations adressées par l'EEMCP2 quasi en temps réel sur tous les autres correcteurs: moyenne, nombre de copies corrigées, etc. Que comptez-vous faire pour préserver l'indispensable autonomie des correcteurs ? (Maroc)

L'Agence répond que les examens nationaux passés à l'étranger sont placés sous la responsabilité des rectorats de rattachement des différentes zones géographiques. La coordination du réseau d'établissements accueillant des centres d'examens pour le baccalauréat à l'étranger est assurée par l'AEFE.

Le nombre d'acteurs impliqués et la dispersion géographique de ceux-ci complexifient la réalisation et la coordination de cet ensemble qui doit donc être géré avec minutie.

Les modalités d'utilisation de l'application Viatique (utilisée dans le cadre du dispositif de dématérialisation) sont définies en ce sens, en particulier pour les utilisateurs concernés par la phase de correction des copies, soit :

- les « responsables pédagogiques » : des IA-IPR provenant des rectorats de rattachement des différentes zones géographiques du réseau et responsables pédagogiquement d'une discipline;
- les correcteurs : des enseignants participant aux corrections des examens.

Pour chaque épreuve, les enseignants-correcteurs disposent d'un accès sécurisé au système, leur permettant d'effectuer les corrections dématérialisées en liaison avec le responsable pédagogique et selon le protocole établi par ce dernier.

En sa qualité de responsable pédagogique, l'IA-IPR de l'académie de rattachement d'un centre d'examen dispose, sur l'application Viatique, d'interfaces qui lui permettent de paramétrer la partie pédagogique de l'épreuve (dont le barème de notation), d'insérer d'éventuels supports de correction (consignes, corrigé type, etc.) et de préparer, lancer et suivre les corrections dématérialisées :

- *Forum de discussion et messagerie instantanée en cas de demande d'aide à distance.*

Le correcteur qui rencontre une difficulté lors de la correction d'une question peut utiliser la messagerie instantanée pour contacter le responsable pédagogique de l'épreuve et lui transmettre, le cas échéant, la copie sur laquelle se pose le problème.

Un forum supervisé par le responsable pédagogique est en place pour permettre les échanges entre correcteurs ou entre les correcteurs et le responsable pédagogique.

- *Suivi en temps réel de la notation.*

Afin de garantir une approche harmonisée des corrections, l'application Viatique permet au responsable pédagogique de visualiser, au fur et à mesure des corrections, les tendances statistiques des notes attribuées par question, soit de façon globale (moyenne de l'ensemble des correcteurs), soit de façon individuelle (correcteur par correcteur).

L'application informatisée interdit, bien entendu, l'accès aux copies et aux statistiques autres que celles dont il a la charge.

- *Réajustement des points avant finalisation des notes*

Une fois terminée la correction de l'ensemble des copies, le responsable pédagogique a la possibilité de visualiser l'ensemble des résultats obtenus aux différentes questions, ainsi que les moyennes et les écarts-types attribués par question, soit globalement, soit correcteur par correcteur.

Le cas échéant, et conformément à la réglementation du baccalauréat, à l'issue des travaux de la

commission d'harmonisation, les éventuelles modifications de notes seront apportées par les correcteurs sur l'outil de correction dématérialisée.

L'ensemble de ces dispositions et outils permet aux responsables pédagogiques d'encadrer les aspects pédagogiques des corrections à distance et de gérer instantanément des imprévus (par exemple réaffecter des copies d'un correcteur à un autre en cas d'empêchement de la part d'un enseignant).

Ces fonctionnalités sont systématiquement présentées au cours des sessions de formation assurées par la firme partenaire NEOPTec, les académies partenaires et l'AEFE.

Le SNES dénonce de nouveau la suppression de la commission d'entente, véritable lieu d'échanges entre les collègues et redit clairement que l'essentiel des problèmes a été l'ingérence dans la liberté des corrections avec un vrai « flicage » doublé de réels problèmes de santé pour certains collègues (céphalées importantes au vu du temps passé devant écran avec une forte concentration). Nous rappelons que nous interviendrons à tous les niveaux (Ministère, centres d'examen des académies partenaires et service pédagogique) pour améliorer les conditions de travail des correcteurs et garantir le baccalauréat.

Côte d'Ivoire – Abidjan – lycée Blaise Pascal : L'Agence cautionne-t-elle les pratiques de la direction qui impose des devoirs communs contre l'avis des enseignants, qui remplit pro note directement, qui exerce une pression sur les personnels (ADL et détachés y compris EEMCP2) ?

Dans sa réponse, l'AEFE nie tous les problèmes posés par nos questions, l'intrusion de la Direction dans le logiciel pro-note des enseignants n'aurait eu comme objectif que de corriger des fautes d'orthographe. Le SNES est ré intervenu en CT afin de décrire l'ambiance de travail peu sereine qui règne dans cet établissement ainsi que les dérives de la direction. Il a été demandé au futur coordonnateur de zone Afrique qui prendra ses fonctions à Abidjan à la rentrée prochaine d'intervenir auprès du futur chef d'établissement afin qu'une ambiance de travail sereine soit restaurée.

Dans plusieurs pays, les EEMCP2 sont coordonnateurs de discipline d'office. Est-ce une directive du service pédagogique ?

Le service pédagogique indique n'avoir donné aucune directive dans ce sens. La désignation des coordonnateurs de discipline est une compétence des chefs d'établissement, qu'ils exercent sur la base de leur connaissance des équipes pédagogiques et de leur appréciation des compétences des enseignants.

Guatemala. Un courrier a été adressé le 18 mai 2015 à Mme la Directrice. Il dresse un "réquisitoire" de la situation dans l'établissement qui appelle des réponses :

- **emploi des enseignants sans visa de travail pendant un temps très long (ici plus de 9 mois)**
- **enfants dont les parents n'ont pas payé les droits d'inscription retenus dans une salle le jour de la rentrée**
- **pression des parents en matière de notation sans intervention du chef d'établissement pour faire cesser ces dérives**
- **licenciements à répétition (4) sans respect des procédures notamment les deux derniers qui ont été expéditifs (quelques minutes).**

Un problème nous a été signalé par la section SNES rapportant des pressions de la part des parents d'élèves sur la notation. Nous avons rappelé à l'AEFE la liberté pédagogique et l'autonomie de l'enseignant concernant l'évaluation. On nous a également rapporté que la Direction de l'établissement avait retenu les élèves n'ayant pas payé la scolarité dans une salle le jour de la rentrée. Nous avons interpellé l'Agence sur cette pratique peu soucieuse du respect au droit à l'éducation.

Lycée français de Bangkok. Des amendements proposés au Règlement de Fonctionnement de l'APE suscitent l'inquiétude des personnels quant à la transparence du fonctionnement du LFIB : suppression des comptes rendus publics des séances plénières, mise à l'écart des représentants du personnel, possibilité pour les membres du Bureau de l'APE d'être réélus un nombre illimité de fois. Comment l'Agence entend-elle préserver le nécessaire dialogue social, la transparence dans cet établissement ?

L'Agence indique être très attentive à la transparence et à la bonne circulation de l'information tout en rappelant que l'association des parents d'élèves a réglementairement le droit de modifier ses statuts. Lors de l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves qui s'est tenue le 13 juin 2015, la proposition de modification des statuts, présentée par le comité de gestion, a été rejetée par 64% des votants.

L'AEFE reste très attentive à l'évolution de la situation et ne manquera pas, le cas échéant, de rappeler au comité de gestion son attachement aux valeurs et aux principes de fonctionnement du système éducatif français.

Brésil, Rio. Où en est la nouvelle convention avec la SFBE ? Les représentants SNES au CT souhaitent en avoir connaissance.

A notre question précise, il nous est répondu qu'il s'agira d'une convention type et non d'une convention à la « mexicaine ».

Uruguay, Montevideo : où en est la mission d'inspection et quelles sont les premières conclusions ? Pouvez-vous nous faire un point sur la nouvelle situation ?

L'Agence est toujours dans l'attente du rapport de l'Inspection générale du MEN qui s'est déroulée les 11 et 12 juin derniers. La nouvelle convention, qui s'applique à compter du 1er septembre, verra l'arrivée d'un nouveau proviseur et d'un nouveau DAF. Un point d'étape sera fait pour le CT de novembre.

Barcelone – Il semblerait que l'établissement fasse appel à une agence d'intérim pour pourvoir à des vacances temporaires de poste (remplacements). Est-ce une pratique avalisée par l'Agence ? Quelles seraient les conséquences en termes de recrutement définitif en CCPL ?

L'Agence explique l'externalisation par une impossibilité pour le Lycée d'embaucher un personnel supplémentaire pour gérer le dossier des remplacements de courte durée. L'agence d'intérim s'occupe de l'élaboration des contrats et des déclarations à la sécurité sociale, mais propose des remplaçants préselectionnés par le chef d'établissement. Cela implique un budget annuel arrêté par l'établissement mais ne nécessite pas d'autorisation particulière de la part de l'AEFE. Le SNES dénonce cette méthode de recrutement des remplaçants et rappelle que le nombre d'heures de remplacement est pris en compte dans le barème de la CCPL Espagne. Selon l'Agence, il n'y a aucune conséquence en termes de recrutement définitif en CCPL puisque le nombre d'heures de remplacement faites sera comptabilisé de la même façon.

Quelle réponse apporte l'Agence aux courriers et interpellations des collègues de Dakar ?

L'Agence nous répond accompagner l'établissement sur les points cités : incivilités des élèves et échanges avec la direction de l'établissement.

Venezuela, Caracas : les représentants des recrutés locaux du lycée ont envoyé une lettre à la Directrice concernant leur situation financière, il y a deux mois. Quelle réponse apporte l'Agence à ce courrier ?

La situation matérielle des recrutés locaux (RL) est très préoccupante pour les salaires. En raison de l'affaiblissement du bolivar, les salaires des RL sont très faibles. L'Agence connaît la situation et

notamment l'existence de 4 taux de change mais nous affirme qu'il est impossible de payer les RL en euros parce que Bercy ne veut pas de régie. Ils comprennent mais sont contraints par le cadre de la régie. Le SNES suivra évidemment cette question de près.

EAU : Émirats Arabes Unis / Louis Massignon : les résidents de cet établissement se trouvent dans une difficulté financière croissante suite à la dépréciation de notre monnaie et à la fin des logements « bon marché » dans l'établissement qui les oblige à se loger dans le parc émirati hors de portée d'un salaire d'enseignant. Quelles compensations matérielles et financières propose l'Agence aux résidents en poste au lycée Louis Massignon ?

L'Agence estime que la prime d'installation versée aux nouveaux arrivants combinée aux augmentations successives de l'ISVL - encore une prévue en juillet de 10 % (22.125 € au groupe V et 18.258 € au groupe VI) permettent de faire face au surcoût du logement à Abou Dhabi. Sur ce point, nous échangeons par ailleurs régulièrement avec la section SNES locale.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD,
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/JN/HN/LP/

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)